



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Artisanat

Question écrite n° 50351

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux souhaite retenir l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur un certain nombre de propositions émises par l'Union professionnelle artisanale (UPA) afin d'améliorer les possibilités d'accueil des jeunes dans l'artisanat. Chacun s'accorde en effet à reconnaître le rôle exemplaire joué par les entreprises artisanales pour l'emploi des jeunes, celles-ci formant 80 % des apprentis et 75 % des jeunes en contrat d'insertion en alternance. De même, de 1985 à 1995, les entreprises de moins de 10 salariés ont créé 530 000 emplois tandis que celles de plus de 500 salariés en perdaient autant. L'année 1995 s'est soldée dans l'artisanat par un solde positif de 91 000 salariés, dont 18 500 sont issus de l'apprentissage. Pour autant, si des avancées importantes ont été faites avec la loi portant réforme du financement de l'apprentissage ainsi qu'avec la loi relative à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales et celle relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, l'UPA souhaite toutefois que soient mieux prises en compte les caractéristiques des jeunes et la réalité du fonctionnement d'une entreprise. Elle propose ainsi que soit donnée une information concrète sur les métiers de l'artisanat dans les collèges et lycées par le biais de fiches métiers ; que soit rendu obligatoire l'accueil des professionnels dans ces établissements scolaires afin d'y présenter leur métier ; que soit financée, sur le budget de l'État, dans le cadre de la contractualisation avec les régions, la mise à niveau scolaire des jeunes qui entrent en apprentissage ; que soient publiées des statistiques sur la formation professionnelle des jeunes, identifiant la part de l'artisanat et précisant la part des entreprises suivant leur taille, et enfin que soit créé un cursus universitaire pour former les jeunes étudiants à l'économie de l'artisanat et de la petite entreprise. Eu égard au rôle clé que peut jouer l'artisanat pour la croissance et l'emploi, il lui demande les suites susceptibles d'être données à ces propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50351

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1751